

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

**AVIS RELATIF À LA DÉCLARATION DE PROJET N°3
VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE CARCASSONNE - RÉHABILITATION DU
LYCÉE CHARLEMAGNE**

Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026
---	------------------------------------	-----------------------------------	---

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

- Restructuration du bâtiment B et construction d'un nouveau bâtiment en parallèle de ce dernier ;

- Rénovation de 7 logements de fonction ;
- Création d'une nouvelle entrée piétonne depuis la route de Saint Hilaire et d'un parvis intérieur ;
- Mise en valeur de l'axe historique du lycée ;
- Démolition de l'infirmerie existante et des deux salles d'étude associées ;
- Réalisation des ouvrages hydrauliques ;
- Mise aux normes des réseaux eaux usées, eau potable et eaux pluviales, situés à proximité de l'opération ;

CONSIDERANT que le projet de réhabilitation du lycée Charlemagne est compatible avec les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;

CONSIDERANT que l'imperméabilisation des sols supplémentaire engendrée par la construction d'un second bâtiment, dont une partie en remplacement de bâtiments détruits, est minime ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'émettre un avis favorable au dossier de déclaration de projet n°3 valant mise en compatibilité du PLU de Carcassonne, relatif à la réhabilitation du Lycée Charlemagne ;

D'autoriser Monsieur le Maire à le transmettre dans le cadre de l'enquête publique qui se déroulera du 1^{er} septembre au 30 septembre 2026 inclus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33971A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

